



Logistique Intermarché

**Réunion du Comité**  
**Central d'Entreprise**  
**Du 9-10-11 décembre 2009**

**CARTOGRAPHIE ET AVENIR DE LA LOGISTIQUE**

M. GOURGEON Laurent, PCA, (Président du Conseil d'Administration, présent pour la première fois) n'a consacré qu'une heure au CCE, et encore sans répondre concrètement à nos interrogations et inquiétudes.

Il a indiqué que la phase 2 de la cartographie du futur ne débutera que dans 3 ans, excepté le déplacement de la base de Narbonne (aux alentours de Béziers).

La direction a refusé d'aborder les projets au-delà de 2014, date prévisionnelle de la fin de la phase 1 qui consiste à enlever les produits MG vendus aux PDV alimentaires (DIM) des bases Bricomarché et de les envoyer sur les 3 futurs parcs d'activité de Reyrieux, Bressols et Mauchamps et dans le même temps de rapatrier l'activité des entrepôts extérieurs sur les 3 bases MG.

La direction qui connaît parfaitement l'emplacement des parcs d'activité pour la phase 2 (même si cela peut évoluer dans le temps), **refuse toujours de communiquer les établissements qui continueront de travailler pour Intermarché ou pour un tiers et les incidences sur l'emploi** alors même que c'est une obligation d'information en vue de la renégociation d'un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) sur les deux nouvelles sociétés.

**Quelques infos néanmoins :**

Du fait de la difficulté d'achat de terrains pour la phase 1 de la cartographie (Mauchamps, Reyrieux, Bressols), la direction recherche des terrains partout en France pour mettre éventuellement les futurs parcs d'activités (regroupement Base sec, frais, Netto, Dim). Ces derniers comprendront plusieurs établissements distincts, distants au maximum de 20 Kms. Les bases ne seront pas plus grandes qu'aujourd'hui, mais il y aura toujours autant de bases prestées qu'à ce jour !

Les travaux d'agrandissements de la base d'Anais ne débuteront que lorsque les terrains seront achetés à Bressols.

La direction annonce que les bases mises en conformité et certifiées auront la même performance que la concurrence et pourront travailler pour un tiers si elles ne sont pas bien placées dans la cartographie du futur. **Elle affirme qu'il n'y aura pas de fermeture d'établissement** mais ne garantit pas le maintien total des salariés sur les bases.

*Pour la CGT, faut-il se mettre en conformité ou rester  
Comme aujourd'hui afin de ne pas être sous-traités ?*

**SOCIAL**

**La Direction annonce sa volonté d'ouvrir des négociations sur les chauffeurs** avec pour objectif d'avoir plus de chauffeurs en interne (30 à 40 % au lieu de 20 %) mais sous la CCN transports.

Pour la CGT, tout doit être négocié vers le plus haut (salaires, rémunérations accessoires...), avec une garantie d'embauches de chauffeurs par promotions internes.

L'objectif de la Direction est de recourir au minimum aux intérimaires et de supprimer tout ce qui n'est pas productif : administratifs au minimum, 1 chef d'équipe pour 30 employés...

**La CGT a demandé une importante revalorisation des salaires dès janvier 2010** pour palier aux résultats médiocres de l'intéressement non atteints du fait de budgets trop serrés. Pour la CGT, les bons résultats de 2009 soit environ 45 millions d'€uros d'économies par rapport au budget doivent être redistribués : Nous attendons avec impatience la réflexion de la direction sur le sujet !

## **BUDGET 2010**

Le budget de la logistique a été validé par ITM E, mais prévoit encore des économies à hauteur de 2 % sur les charges avec le même nombre de colis. La direction estime y arriver en remplissant mieux les semis, en ayant plus de sas à livrer et avec des performances sur le coût entreposage. Les budgets seront étudiés de plus près avec l'aide d'un expert sur les nouveaux CCE.

Les membres CGT ont dénoncé les délestages prévus sans information consultation du CCE comme par exemple celui de Vimy sur Chaulnes qui va vider Vimy au détriment de Chaulnes qui a déjà beaucoup de travail avec des appels à des heures supplémentaires au dernier moment, sans respect de la loi, avant le délestage.

### **INFORMATIONS CONSULTATIONS SUR DIVERS PROJETS OU ACCORDS**

- **Charte Informatique** : Pour la CGT, il n'est pas nécessaire d'avoir une charte, chacun doit respecter le matériel qui lui est confié en respectant celui-ci et son contenu. Notre crainte est que la Direction s'en serve pour justifier une faute à un salarié.
- **Projet Accord Seniors** : L'accord sur l'emploi des seniors ne peut être déconnecté des questions de pénibilité et de santé au travail, la Direction n'ayant pas voulu retenir nos propositions (grille de pénibilité, diminution de productivité, congés supplémentaires...), les membres CGT ont donné un avis défavorable.
- **Projet Avenant à l'accord Plan d'épargne d'entreprise** : les membres CGT ont donné un avis favorable car le fonds choisi est le moins risqué et cet avenant permet à l'accord d'être conforme à la loi : avoir un fonds solidaire.
- **Plan de Formation 2010** : Les membres CGT déplorent que le plan de formation ne prévoit que des formations dédiées à la mise en œuvre des projets d'entreprise et l'accroissement des compétences aux outils. Il devrait prendre en compte les souhaits de développement personnel des salariés. De plus, le personnel ne peut pas émettre ses vœux en connaissance de cause car il ne connaît pas la stratégie de l'entreprise, les nouveaux métiers à venir avec les évolutions technologiques et les compétences requises.

Les membres CGT ont fait de nombreuses demandes :

- Que les embauches se fassent sur le poste de préparateur et que tous les autres postes soient réservés au personnel en interne même si cela nécessite une formation longue. Il suffit d'anticiper !
- Que tous les frais de formation, déplacements, d'hébergements... soient pris en charge pour tous les salariés qui désirent valider ses acquis professionnels (VAE, DIF, bilan de compétences...)
- Que le catalogue de formation soit consultable par tous les salariés
- Q'une information sur tous les dispositifs de la formation soit redonnée à tout le personnel sous forme de fiches pratiques avec les modalités de rémunération, de protection sociale...
- Que le budget GPEC ne soit pas seulement utilisé pour les personnes concernées par les projets de l'entreprise....

### **MUTUELLE ET PREVOYANCE**

Depuis le 15 octobre, tout salarié licencié hors faute lourde, peut s'il bénéficie des allocations chômage, garder le bénéfice des garanties frais de santé et prévoyance pendant 9 mois maximum. Le financement est le même qu'à ce jour. Ensuite, il peut maintenir ses garanties mais avec le financement à sa charge.

La CGT a demandé la négociation d'un accord national sur la prévoyance au niveau de la logistique afin d'harmoniser les garanties entre les différentes catégories professionnelles, sans augmenter la cotisation.

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CCE**

Du fait de la séparation des logistiques, il a été décidé de verser les fonds restants au prorata du nombre d'établissement aux deux futurs CCE.

Tréville, le 14 décembre 2009

**La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**